

témoignage "J'avais des sifflements en permanence dans ma tête" : il obtient de la justice qu'Enedis retire son compteur Linky

Publié le 27/12/2023 à 06h30

Écrit par [Emilie Mechenin](#) et [Kathleen Garon](#)



Joseph Cascina, électro hypersensible, a gagné en appel face à Enedis et a obtenu la dépose de son compteur Linky • © FTV

Joseph Cascina a découvert son électrosensibilité à la pose de son compteur Linky. Il est le premier client d'Enedis à obtenir gain de cause en justice sur la base d'un principe de précaution. Le collectif Stop Linky 5G Loire espère que ce jugement fera jurisprudence.

C'était un son insupportable pour Joseph Cascina, mais son calvaire est maintenant terminé. Il est le premier plaignant à remporter un procès contre Enedis, obligeant l'entreprise à retirer son compteur Linky.

Un long combat

Jusqu'à l'installation de son compteur Linky, Joseph n'avait aucun souci. Tout a commencé dès le lendemain. Il entend en permanence un sifflement strident qui l'obsède et le fatigue. "*Y a des sifflements dans ma tête qui sont apparus, et c'était en permanence*", nous confie-t-il. "*Le jour, la nuit... Tous les soirs, je prenais un cachet pour m'endormir, c'était devenu infernal*", poursuit Joseph.

Je parlais de chez moi, au bout d'une heure, les sifflements s'arrêtaient. J'allais chez mes beaux-parents qui n'ont pas de compteur Linky, ça ne me sifflait pas là-bas. Dès que je revenais à la maison, au bout d'un quart d'heure, les sifflements repartaient de plus belle.

Joseph Cascina, électrosensible

Le Ligérien fait alors le lien avec l'installation de son compteur Linky. Il demande à Enedis d'intervenir, sans succès. Commence alors une bataille juridique qui va durer trois ans et demi. Il gagne en première instance à Saint-Étienne, puis en appel à Lyon. Entre-temps, Enedis lui a remis un ancien compteur.

Principe de précaution

"*Lors de l'appel à Lyon, les trois juges ont estimé qu'on est face à un symptôme qui juridiquement est justifiable [...] et qu'Enedis, qui a une mission de service public, doit protéger les usagers dans le cadre du principe de précaution*", détaille Denis Nicolier, membre du collectif Stop Linky 5G Loire.

L'intérêt, c'est qu'il y a eu un travail, à la fois de la part des médecins et des juges, d'examen d'un cas ordinaire d'électrosensibilité pour trouver des réponses. C'est quelque chose d'assez universel qui peut s'appliquer pour beaucoup de gens.

Denis Nicolier, Stop Linky 5G Loire

Une maladie complexe et mal connue

L'électrosensibilité ou sensibilité électromagnétique se caractérise par une intolérance aux champs électromagnétiques émis par les téléphones, les radios, les antennes ou tout appareil ménager. Elle a été reconnue comme un handicap en 2015. *"Les symptômes sont variés : maux de tête, fatigue chronique, des réactions cutanées, des troubles de la concentration... L'enjeu est d'attribuer ces symptômes à ce syndrome, sachant que dans un premier temps, il faut vérifier qu'ils ne sont pas dus à un autre problème de santé"*, explique le Professeur Luc Fontana du Centre régional de pathologie professionnelle et environnementale.

Les troubles n'évoluent pas, mais les conséquences sur la vie sociale et professionnelle peuvent être importantes, car les malades s'isolent. Comme il n'était bien nulle part dans sa maison, Joseph raconte d'ailleurs qu'il arrivait à *"s'engueuler avec sa femme"*.

Je disais qu'est-ce qui se passe dans ma tête et personne ne comprenait. C'était compliqué. Souvent, je parlais de chez moi. (...) C'est un truc de fou. Joseph Cascina

Une étude nationale

À Saint-Etienne, Lyon et Clermont-Ferrand, plusieurs spécialistes participent à une [étude menée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#) (ANSES) pour mieux connaître ces patients et avoir une meilleure épidémiologie de cette population. Le but est de proposer une prise en charge adaptée.

Objectif : renforcer les connaissances sur l'électrohypersensibilité qui peut être associée à différents types d'onde et qui ne se manifeste pas toujours de la même façon. L'analyse des données recueillies sur la base d'entretiens et d'exams médicaux volontaires et les résultats de l'étude sont attendus en 2025.

Agir pour généraliser les déposes

Dans la Loire, le collectif d'opposants au compteur Linky espère que cette première décision de justice permettra une simplification des procédures pour tous les clients Enedis concernés. Ils sont à ce jour 530 membres.

Le collectif prône une demande administrative simplifiée de dépose de compteur sur présentation de certificats médicaux.

En 2018, l'[ANSES](#) estimait que 5% de la population est concernée, soit 3,5 millions de personnes environ. Avec la multiplication des équipements, ce chiffre pourrait être supérieur. Sachez que les animaux peuvent, eux aussi, développer des troubles liés à l'électrosensibilité.

Compteur Linky : ce professeur du CHU à l'écoute des électro-hypersensibles

Le Ligérien Joseph Cascina a gagné son procès face à Enedis en appel à Lyon, le 29 novembre. Le tribunal a ainsi reconnu des souffrances liées au compteur Linky en s'appuyant notamment sur le diagnostic du médecin du CHU de Saint-Étienne, Luc Fontana. Ce spécialiste des questions d'électro-hypersensibilité (EHS) aux ondes électromagnétiques est également expert auprès de l'Anses pour une étude sur ce syndrome. Découverte.

Le 29 novembre 2023, Joseph Cascina, a remporté son procès en appel face à Enedis. La cause du litige : les maux que lui provoque le compteur Linky. « Je n'avais pas d'appréhension particulière. Mais dès que l'on m'a installé le Linky, le 13 janvier 2020, j'ai eu des sifflements dans la tête. Et quand je sortais de la maison, ces douleurs s'estompaient peu à peu », confie cet habitant de Saint-André-le-Puy. En avril 2023, le Linky est désinstallé suite à son premier procès remporté à Saint-Étienne. Un retour à l'ancien compteur qui lui permet de revivre. « 75 % des symptômes ont disparu du jour au lendemain », souligne-t-il.

« Un diagnostic par élimination »

Joseph Cascina a pu s'appuyer sur son expérience mais aussi sur les consultations de Luc Fontana, professeur du CHU de Saint-Étienne : « Il m'a décrit sa situation et ses symptômes. J'ai fait un certificat expliquant que ces symptômes pouvaient rentrer dans le syndrome de l'électro-hypersensibilité (EHS). » Un diagnostic complexe : « Les symptômes sont variables avec sensation de fatigue, des maux de tête, des douleurs brutales, troubles de la concentration, problèmes dermatologiques... C'est là toute la difficulté pour le médecin qui se tourne d'abord vers d'autres diagnostics. Nous



« Dès que l'on m'a installé le Linky, le 13 janvier 2020, j'ai eu des sifflements dans la tête. Et quand je sortais de la maison, ces douleurs s'estompaient peu à peu », confie Joseph Cascina. Photo d'archives Michele Dubuy

allons d'abord essayer d'éliminer les pathologies qui paraissent logiques pour enfin évoquer l'électro-hypersensibilité. C'est un diagnostic par élimination. Un constat clinique. »

Pour un médecin, c'est assez déroutant de dire « Je n'ai pas de solution »

Une reconnaissance qui est déjà une grande avancée car « de nombreux patients sont en errance médicale ». Et cela touche une part importante de la population puisque l'Anses (Agence nationale de sécurité

sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) estime que 5 % de la population est concernée, soit 3,5 millions de personnes environ.

Le professeur Luc Fontana reste prudent : « Il manque la preuve du mécanisme capable de valider la souffrance. On se heurte à des limites scientifiques. » C'est pour cela « que l'on parle de syndrome et non pas de maladie ». Et ce diagnostic ne résout pas tout : « Nous avons ensuite du mal à proposer une prise en charge. Nous n'avons pas de solutions évidentes à proposer. Elles sont seulement

pragmatiques : s'éloigner des sources d'émission, se tenir à distance d'une antenne relais, isoler leur habitation ou même leur lit avec un baldaquin. Pour un médecin, c'est assez déroutant de dire "je n'ai pas de solution". »

Un procès qui « ouvre de nouvelles voies »

Luc Fontana reçoit une dizaine de personnes présentant ce syndrome chaque année, depuis plus de cinq ans : « Ce qui est rassurant c'est que je n'ai pas noté de d'évolution importante du point de vue de la santé mais



« Il manque la preuve du mécanisme capable de valider la souffrance. On se heurte à des limites scientifiques »

Luc Fontana, professeur au CHU de Saint-Étienne, chef du service santé au travail et pathologies professionnelles

il y a des conséquences sociales et professionnelles fortes. Ces personnes ont tendance à s'isoler personnellement comme professionnellement. Même si j'ai quelques exemples d'aménagements de poste dans le cadre du travail, il y a peu de solutions. »

Mais les choses bougent. Une étude nationale de l'Anses a été lancée cette année (voir par ailleurs). La victoire de Joseph Cascina a été un soulagement pour le Ligérien et une étape importante pour de nombreuses personnes électro-hypersensibles, comme le souligne Denis Nicolier, animateur du collectif Stop Linky 5G Loire : « La cour d'appel de Lyon a ré-examiné tous les examens médicaux et les juges ont opté pour la prudence médicale. Ce procès ouvre de nouvelles voies. »

● Clément Goutelle

Une étude de l'Anses pour « caractériser ce syndrome et déterminer une forme de sociologie des patients »



Le professeur Luc Fontana, du CHU de Saint-Étienne, mène l'enquête pour la Loire et a constitué un panel de trente personnes. Yves Salvat

L'Anses a lancé une étude nationale associant différents centres hospitaliers de la région afin de mieux comprendre et connaître la population touchée par l'électro-hypersensibilité. Le professeur Luc Fontana, du CHU de Saint-Étienne, mène l'enquête pour la Loire et a constitué un panel de trente personnes : « L'étude a débuté cette année. L'objectif est de mieux connaître cette population de personnes EHS et l'ambition est de

pouvoir trouver des solutions à terme. » Ces trente personnes ont été évaluées par un questionnaire médical : profession, âge, caractéristiques des symptômes... « La première étape est de bien caractériser ce syndrome et de déterminer une forme de sociologie des patients. »

L'électro-hypersensibilité est un syndrome idiopathique, comme le rappelle le professeur Luc Fontana : « Il manque la preuve du méca-

nisme capable de valider la souffrance. »

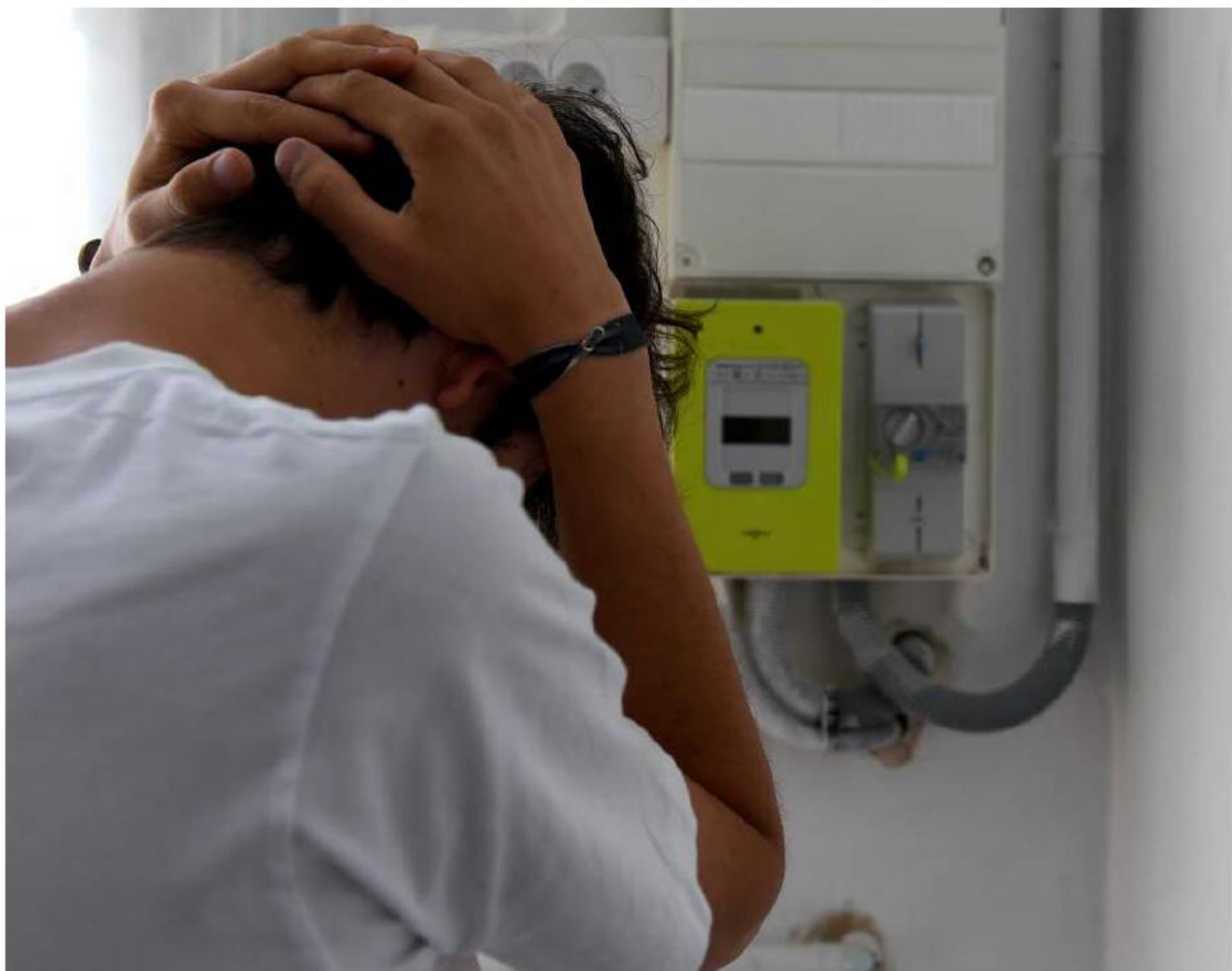
Cette étude de l'Anses pourrait permettre une reconnaissance de ce syndrome : « Permettre d'acter que des personnes souffrent des ondes électromagnétiques est une première étape. » Une étape primordiale, mais les personnes électro-hypersensibles devront se montrer patientes : « Nous espérons avoir des éléments de réponse d'ici un an ou deux. »



Faites no
ou comme
écrivain
Nous p
mome

Compteurs Linky

Un médecin au chevet des hypersensibles



Les souffrances d'un habitant de la Loire liées au compteur Linky ont été reconnues par la justice en novembre. La Cour d'appel de Lyon s'est notamment appuyée sur le diagnostic du professeur Luc Fontana, médecin au CHU de Saint-Étienne qui mène une étude sur l'électro-hypersensibilité. Photo illustration Yves Salvat

Page 11

Site IF Média, Saint Etienne

<https://www.if-saint-etienne.fr/societe/pour-stop-linky-loire-ce-proces-a-saint-etienne-va-emettre-un-tournant>

Pour Stop Linky Loire, ce procès à Saint-Etienne va émettre un tournant

21 décembre 2023 • Xavier Alix

Le collectif qui relaie dans la Loire un militantisme, voire mène ses actions en justice, contre le fameux compteur Linky d'Enedis assure qu'une décision du Tribunal judiciaire de Saint-Etienne, confirmée en appel à Lyon il y a un mois, favorable à un plaignant ligérien, fera jurisprudence. A la suite d'une conférence donnée par le Pr Fontana, chef du service Santé au travail et pathologies professionnelles du CHU stéphanois, strictement attachée à faire le point sur ce que l'on sait, à ce stade de « l'électrosensibilité », Stop Linky Loire est revenu sur la décision de la Justice.

« La décision rendue par la Cour d'appel de Lyon est particulièrement isolée et ne reflète en rien la jurisprudence relative à l'installation des compteurs Linky », estime Enedis. Au lendemain de la conférence de presse organisée par Stop Linky & 5G Loire, *If Saint-Etienne* a sollicité le point de vue de l'entreprise d'Etat sur le rendu des jugements 2023 – une décision du Tribunal judiciaire de Saint-Etienne allant contre elle confirmée en Cour d'appel – à propos du cas Joseph Cascina. La filiale d'EDF, (ex ERDF) contrainte par la Justice de retirer le compteur Linky de cet habitant de Saint-André-le-Puy, met dans la balance le fait que « le cadre législatif et réglementaire de leur déploiement a été confirmé par l'immense majorité des décisions de justice, telles que celles des Cours d'appel de Paris, Versailles, Toulouse, Rennes, Aix-en-Provence, Orléans. » Pour Denis Nicolier, c'est évident : « Ils minimisent, c'est leur technique habituelle ».

Cet ex-professeur d'informatique ligérien affiche d'ailleurs « une décision de la Cour d'appel de Bordeaux de 2020 réprouvant le caractère obligatoire de Linky ». Se disant « attaché aux libertés individuelles », Denis Nicolier se présente comme « animateur » du collectif Stop Linky 5G Loire. Un collectif, et non pas une association, relayant localement les activités du réseau Stop Linky & 5G national et qu'il a cofondé dans la Loire en 2017. En sont membres ou, *a minima*, sympathisants selon lui, 530 personnes. Le militantisme de Denis Nicolier se double d'une autre, très proche, au sein d'un second collectif local, « Halte au contrôle numérique » faisant d'ailleurs écho au premier. Collectif né avec l'affaire des micros ou capteurs sonores (qui visaient à assister la police municipale en se déclenchant en cas de bruit fort et inhabituel) en 2019 que la Ville de Saint-Etienne souhaitait poser dans les rues du quartier Beaubrun Tarentaize Couriot. Projet finalement abandonné à la suite des avis de la CNIL.

Le cas Joseph Cascina

Engagé de ses propres batailles juridiques à propos du compteur d'Enedis, Stop Linky Loire a accompagné « *moralement et stratégiquement* » le combat mené par Joseph Cascina. Cet habitant de Saint-André-le-Puy, 59 ans, était là, ce mercredi soir, aux côtés du collectif, désigné comme une personne « EHS » (électro-hypersensible) afin de raconter son histoire. « *En janvier 2020, on frappe à la porte de la maison pour nous installer un compteur Linky comme annoncé par courrier 2 mois avant, en insistant sur le fait que c'est obligatoire. Je n'étais pas très chaud avec tout ce qu'on entendait mais bon... On s'est bien posé des questions comme beaucoup de monde mais on a laissé faire. Je n'avais jamais été impliqué dans des activités s'opposant à Linky, ou ressenti quoi que ce soit par rapport à l'électrosensibilité jusque-là. Mais une fois le compteur posé, ça a été immédiat : des migraines permanentes qui, étrangement, s'atténuent, voire disparaissent dès que je m'éloignais de mon domicile.* » Joseph Cascina assure avoir « tout essayé » avant de se résoudre à aller en Justice en septembre 2022 pour qu'Enedis remplace son compteur jusqu'à parfois douter de lui-même.

Ces terribles maux de tête depuis l'installation, je ne les ai pas inventés !

Joseph Cascina, plaignant contre Enedis

« *J'ai évidemment sollicité Enedis avant de m'adresser aux tribunaux : des heures d'explications au téléphone. En vain. Moi tout ce que je mettais en avant, c'était ces terribles maux de tête depuis l'installation : je ne les ai pas inventés ! J'en ai parlé au maire, envoyé des quantités de courriers à Enedis bien sûr mais aussi au Siel et*

même au préfet. » Au niveau médical, Joseph Cascina a obtenu quatre certificats en 2 ans, pensant même, à se faire déplomber les dents « *au cas où. Mais ça n'a rien changé* ». Un parcours commencé initialement chez un généraliste, 4 jours après le début des symptômes. Il y a ensuite eu un ORL « *spécialiste des ondes* » situé à Thizy (Rhône). Puis, avant de se soumettre à une IRM cérébrale qui n'a rien donné, une consultation auprès du professeur Luc Fontana, chef du service Santé au travail et pathologies professionnelles du CHU de Saint-Etienne. Présent avant la partie consacrée à l'aspect juridique de la conférence de presse de Stop Linky (partie à laquelle il n'a d'ailleurs pas assisté, quittant la salle), celui-ci reste très mesuré dans ses propos (lire ci-dessous) quant aux connaissances en l'état autour de l'électrosensibilité. Il se garde bien de décrire un lien scientifique, parce qu'il n'est pas établi, entre symptômes ressentis et compteur Linky.

Électrosensibilité : le CHU stéphanois à l'étude

En revanche, son point de vue – non sur Linky en soi – mais l'existence de l'électrosensibilité font écho aux propos de l'Anses. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dépendante, entre autres, du ministère de la Santé, estime à 5 % la proportion de la population française souffrant d'électrosensibilité. Elle a lancé en 2023 la première enquête scientifique française d'ampleur à ce sujet à laquelle d'ailleurs le CHU de Saint-Etienne participe. Le Pr Fontana, lui, ne nie pas la réalité des symptômes. Ceux des quelques cas par an venant spécifiquement le consulter au sujet plus global que le cas Linky de l'électrosensibilité dont Joseph Cascina a été. C'est là la subtilité : le certificat qu'il a accordé à ce dernier, sur lequel s'appuie – entre autres – la décision de Justice stéphanoise puis de la Cour d'appel, indique donc la réalité du syndrome « *d'une affection définie en elle-même* » et « *dont les causes ne sont pas scientifiquement établies* »... Enedis a d'ailleurs contesté la valeur probante des certificats médicaux qui se contenteraient selon elle de rapporter les doléances et déclarations du patient.



Denis Nicolier, le Pr Fontana et Joseph Cascina à Saint-Etienne le 1^{er} décembre. ©If Média/Xavier Alix

Or, dit la Cour d'appel, « *le syndrome évoqué par les praticiens est par définition attribué aux champs électromagnétiques de sorte que la concomitance entre l'apparition du syndrome et l'installation d'un compteur communicant, lequel génère de tels champs, constitue un élément fort en faveur d'un lien de causalité valablement retenu par les médecins en l'absence d'autres pistes pour expliquer ledit symptôme* ». Extrait de l'ordonnance du tribunal judiciaire de Saint-Etienne reprenant le diagnostic du Pr Fontana : « *Joseph Cascina présente des symptômes pouvant entrer dans un syndrome d'hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuées aux champs électromagnétiques* ».

De quoi confirmer, les conclusions précédentes et parallèles de ses confrères disant que le plaignant est « *vraisemblablement touché par le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques ou électrohypersensibilité* ». Largement suffisant pour faire valoir une preuve de souffrance, de la réalité des symptômes ressentis (céphalées, acouphènes) aux yeux de la Justice donc faire théoriquement valoir un arrêt maladie, même si cet enjeu-là n'était pas le plus prégnant dans le cas de Joseph Cascina, par ailleurs en invalidité.

« Cela fera jurisprudence »

Réclamant, lui, inlassablement qu'on lui enlève son compteur Linky pour en remettre un ancien à la place, Joseph Cascina s'est donc résolu à aller en Justice. Celle-ci a tranché, deux fois en sa faveur. Dans son arrêt du 5 janvier, le Tribunal judiciaire de Saint-Etienne, s'appuyant sur les certificats des médecins, le fait d'avoir recherché d'autres causes possibles de ses migraines (IRM, interventions dentaires), la « *persistance des symptômes* », la « *gêne sociale avérée* », exige que le compteur soit enlevé et remplacé par un ancien. Ce qui a été effectué – avec un gros mois de retard – en avril dernier malgré l'appel d'Enedis, la décision étant exécutoire. « *C'est très rare. On ne connaît qu'un autre cas équivalent à Aix-en-Provence*, assure Denis Nicolier. *J'ajoute aussi que c'est la première fois que je vois un juge s'intéresser à ce point à essayer d'évaluer, de comprendre la réalité des souffrances ressenties. Cela a été le cas, à nouveau à la Cour d'Appel de Lyon.* » Celle-ci a en effet confirmé le jugement de Saint-Etienne le 29 novembre dernier.

Les différentes mesures réalisées par des laboratoires indépendants ont montré que le compteur Linky ne représente aucun danger Enedis

« *Nous croyons beaucoup à la valeur de ces jugements. Ce qui change, c'est qu'il y a une reconnaissance des pathologies, un lien établi, et un principe de précaution (contesté par Enedis, Ndlr [1]) mis en avant. Cela fera jurisprudence.* » Dans son contre argumentaire, Enedis, elle, conteste « *l'existence d'un dommage imminent* » en faisant valoir que « *l'ensemble de la littérature scientifique et des autorités indépendantes scientifiques françaises confirme l'absence d'impact à l'exposition aux ondes émises par les compteurs Linky sur la santé humaine* ». Enedis en conclut qu'il ne peut « *pas être établi, avec l'évidence requise devant le juge des référés, de lien de causalité entre les symptômes invoqués et la pose du Linky* ». Arguments réitérés auprès de notre rédaction à la suite de notre sollicitation : « *Les différentes mesures réalisées par des laboratoires indépendants ont montré que le compteur Linky ne représente aucun danger, ni pour la santé, ni pour l'environnement. L'expertise de l'Anses, mise à jour en mai 2023, confirme un niveau d'exposition aux ondes faible et proche des autres dispositifs électriques ou électroniques domestiques.* »

Un pourvoi en cassation encore possible

If Saint-Etienne a contacté un avocat stéphanois à qui nous avons fait relire l'ordonnance du TJ de Saint-Etienne puis la décision de la Cour d'appel. Il nous a confirmé leur importance, ainsi que la solidité et la pertinence de l'analyse de ces mêmes décisions par Stop Linky42... Il reste cependant une possibilité pour Enedis de partir en cassation. « *Mais, a priori, ils n'ont pas vraiment intérêt à le faire*, juge Denis Nicolier. *En cas de confirmation du jugement de la Cour d'appel de Lyon, la jurisprudence serait alors automatique, administrative d'une certaine manière, permettant ainsi de se passer des tribunaux pour faire remplacer ces compteurs. Dans le cas de Bordeaux, et l'affirmation du caractère non obligatoire de Linky, ils avaient abandonné leur procédure en cassation avant son terme à la lecture du mémoire des plaignants.* » Enedis a jusqu'au 30 janvier pour aller en cassation ou non. Joseph Cascina, lui, assure que les trois quarts des symptômes qu'il ressentait au quotidien ont immédiatement disparu après la dépose de son compteur Linky.

[1] Enedis fait valoir que « le principe de précaution n'est applicable qu'aux autorités publiques dotées d'un pouvoir normatifs, législatifs ou réglementaires et elle souligne que les arrêts rendus par les cours d'appel de Grenoble et Bordeaux condamnant Enedis sur le fondement du principe de précaution demeurent isolés et concernent le contentieux spécifique de l'amiante ».

Électrosensibilité : ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas



Comment définir l'électrosensibilité en l'absence d'études scientifiques poussées sur le sujet ? L'Anses a toutefois officiellement reconnu début 2018 « la réalité des troubles présentés par les personnes intolérantes aux ondes électromagnétiques » (5 % de la population française). Certes, à ce stade pour des raisons scientifiquement « inexplicables » mais tout en recommandant « leur prise en charge ». C'est bien pour essayer d'en savoir davantage que l'agence ministérielle a lancé cette année un appel aux volontaires pour une vaste étude à l'échelle du pays. Une dizaine de CHU sont impliqués (300 personnes y participent) dont celui de Saint-Etienne via son service Santé au travail et pathologies professionnelles, dirigé par le Pr Fontana. « Une trentaine de personnes sont actuellement étudiées. On a très souvent dit aux personnes se plaignant d'être électrosensibles que cela se passait dans leur tête. Ce qui ajoute à leurs souffrances physiques, celles psychologiques. D'autant qu'ils sont alors déjà dans un isolement social, professionnel, en raison de leurs stratégies d'évitement », détaille le Pr Fontana.

« Je suis confronté à 5-6 cas par an »

Pour ce dernier, la réalité des symptômes – céphalées, fatigues, malaises, acouphènes – est bel et bien là. « Je suis confronté à 5-6 cas par an, poursuit Luc Fontana. Mais je n'ai aucune idée pour autant de l'ampleur du phénomène au sein de la population ligérienne. Et avant de faire un lien dont on ne connaît absolument pas scientifiquement – pas plus d'ailleurs que le profil type des patients (âge, sexe, profession etc.) – le mécanisme avec une électrosensibilité, à des ordinateurs, une antenne-relais, un compteur, nous effectuons préalablement tous les examens possibles pour écarter d'autres causes potentielles de ces symptômes ». Rare certitude, précise le médecin : ceux-ci n'évoluent pas péjorativement avec le temps. L'efficacité des protections vestimentaires parfois utilisées ? « Pas de preuve scientifique non plus. Je n'ai pas d'opinion radicale. Si cela soulage une personne qui présente de réels symptômes, alors tant mieux. » L'objectif de l'étude de l'Anses est donc de mieux comprendre le phénomène, en commençant par connaître la population s'en plaignant.

Des normes existent mais, à l'image de la radioactivité, de la pollution atmosphérique (régulièrement durcie pour cette dernière), leur efficacité protectrice est régulièrement contestée. Pour l'air, les recommandations normatives de l'OMS sont devenues considérablement supérieures à celles actuelles européennes, pourtant au top niveau mondial de l'exigence...

[Xavier Alix](#), Journaliste

France Bleu Saint-Étienne Loire

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/apres-trois-ans-de-combat-ce-ligerien-remporte-son-proces-contre-enedis-5277691>

Après trois ans de combat, ce Ligérien remporte son procès contre Enedis

De Agathe Legrand

Mercredi 13 décembre 2023 à 22:03

Le 29 novembre, la réponse du procès en appel contre Enedis est tombée : elle confirmait le jugement de première instance. Le Ligérien Joseph Cascina est donc bien électrosensible et réagit mal à la présence du compteur Linky. L'entreprise est sommée de l'enlever. Une première en France.



Denis Nicolier, membre de Stop Linky Loire, Luc Fontana, médecin spécialisé dans l'électrosensibilité et Joseph Cascina, le ligérien qui a remporté son procès © Radio France - Agathe Legrand

C'est une première en France : le tribunal de Saint-Etienne, puis celui de la cour d'appel de Lyon ont tous deux été en faveur du Ligérien Joseph Cascina. Enedis est donc contraint de lui enlever son compteur Linky.

Electrosensibilité

Le Ligérien, depuis la pose de son compteur Linky il y a trois ans, vit avec "des sifflements permanents dans la tête." Jusqu'à "devoir prendre des cachets pour dormir." Il a fait faire plusieurs bilan médicaux et tous concluent à une électrosensibilité.

5% des Français seraient sujet à cette électrosensibilité, qui ne se traduit pas toujours de la même manière, et n'est pas forcément causée par les mêmes ondes. Pour Joseph Cascina, c'était le compteur Linky.

Vers une jurisprudence ?

Mais il a fallu batailler ferme pour le prouver. Chose que le tribunal de Saint-Etienne a finalement tranché en janvier 2023 : il y a bien une causalité entre ces symptômes et le compteur. De leur côté, Enedis, l'entreprise qui gère ces boîtiers électriques, nie toute dangerosité de leurs installation. Elle a donc fait appel.

Mais là encore, la Cour d'appel va dans le sens du ligérien Joseph Cascina. Le jugement est rendu le 29 novembre. D'ailleurs, depuis que Enedis est venu enlever le compteur Linky, Joseph Cascina "a retrouvé [s]a vie d'avant !"

Pour le Collectif Stop Linky Loire, ce jugement est aussi une victoire : Denis Nicolier espère qu'il pourra faire jurisprudence et que "ces deux jugements ouvrent peut-être à terme la possibilité d'un enlèvement de compteur Linky sur prescription médicale."

[Agathe Legrand](#) [France Bleu](#)

Le 14/12/2023

Électrosensibilité : "la reconnaissance est difficile pour les patients" (Luc Fontana, CHU de Saint-Étienne)

De Tifany Antkowiak

Jeudi 14 décembre 2023 à 10:54

Le professeur Luc Fontana, du CHU de Saint-Étienne, est référent de l'Anses en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce spécialiste de l'électrosensibilité souligne la difficulté pour les personnes atteintes de ce syndrome à être prises en charge, et avant tout, à être diagnostiquées.

Pour la première fois en France, la justice donne raison à une personne électrosensible face à Enedis et ses compteurs connectés Linky : Joseph Cascina, habitant de la Loire, a gagné le 29 novembre son procès en appel contre l'opérateur en charge du réseau de distribution d'électricité en France. Son compteur a été retiré de son domicile. Cette décision de justice pourrait faire jurisprudence, et faire avancer la reconnaissance des personnes électrosensibles, que le professeur Luc Fontana suit de très près. Ce médecin du CHU de Saint-Étienne est spécialiste des questions d'hypersensibilité aux ondes magnétiques. Il est également référent en Auvergne-Rhône-Alpes de l'Agence nationale de sécurité alimentaire, de l'environnement et du travail (Anses) qui travaille sur ce syndrome.

France Bleu Saint-Étienne Loire : Quels sont les symptômes de l'électrosensibilité ?

Luc Fontana : Les patients expriment pas mal de symptômes différents, de type fatigue, maux de tête, lassitude, parfois de difficultés de concentration. Et ils décrivent aussi des symptômes dermatologiques type rougeurs, picotements et brûlures.

Le diagnostic est-il facile à poser ?

Non, ce n'est pas facile. On pense d'abord à d'autres problèmes de santé. Par exemple, devant les maux de tête, on peut penser à des problèmes visuels, problèmes de sinus ou d'arthrose, de cervicales, etc. Donc c'est important d'abord que le médecin traitant élimine tous ces diagnostics avant de penser à ce syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques.

Y a-t-il une reconnaissance aujourd'hui pour les patients qui souffrent d'électrosensibilité, ou est-ce trop récent comme syndrome ?

Ce sont des symptômes que l'on connaît déjà depuis quelques années. Mais effectivement, la reconnaissance est difficile pour ces patients. Même certains médecins rejettent un petit peu ces diagnostics, ils se trouvent démunis pour proposer des solutions. Ce n'est pas facile pour tous ces patients pour se faire reconnaître, pour faire admettre qu'ils souffrent de ce syndrome.

Les électrosensibles ont-ils un profil commun ?

Quand j'ai commencé à avoir ce type de patient, on avait beaucoup de dames en fait de femmes et finalement, au fil des consultations, je me suis aperçu qu'il y avait aussi des hommes. Et c'est tout l'intérêt de l'étude nationale qui est mise en place par l'Anses, qui permettra de mieux caractériser ou décrire ces patients. Savoir si des personnes plus âgées, moins âgées, des hommes plutôt que des femmes ou vice versa, et notamment aussi pour caractériser les plaintes et les symptômes que ces personnes expriment.

Cette étude doit permettre de répondre à un manque de connaissances, un manque de recul ?

Tout à fait. On a peu de recul et peu d'études ont été conduites, ne serait ce que pour comprendre les mécanismes, comme on dit la physiopathologie de ce syndrome. Donc c'est important pour comprendre ce mécanisme et proposer des solutions et une prise en charge adaptées à ces patients.

Cette prise en charge a-t-elle évolué depuis que l'Anses a commencé à alerter sur le sujet ces dernières années ?

L'étude est récente, elle date de cette année, mais c'est une prise de conscience que certains médecins avaient déjà devant cette souffrance des patients. Mais en revanche, effectivement, il y a peu d'études ont pu apporter une réponse claire sur le mécanisme et sur le pourquoi de ces symptômes devant cette exposition.